

Directive de protection et de mise en valeur des paysages des Alpilles



Cahier de recommandations

Juillet 2006

PREAMBULE

La directive, à travers ses orientations et principes fondamentaux de protection et de mise en valeur, demande aux documents d'urbanisme, par le biais de la réglementation, de pérenniser certaines structures paysagères identifiées comme majeures au regard de l'identité des paysages des Alpilles. Au delà, la permanence et le développement de la qualité des paysages des Alpilles sont guidés par les recommandations suivantes dont le but est « d'assurer l'entretien régulier du paysage, de veiller à ce qu'il évolue harmonieusement de manière à satisfaire les besoins économiques, sociaux et environnementaux, conformément au principe de développement durable ».

Recommandation 1

Favoriser le maintien des "chemins d'eau"

Problématique :

Le réseau hydraulique est constitué d'un système d'arrosage gravitaire, très développé dans les Alpilles et surtout en piémont, il est vital pour le maintien de l'agriculture et des paysages. Entretien par les agriculteurs réunis au sein d'ASA, les canaux connaissent régulièrement des problèmes de gestion, liés au coût d'entretien d'ouvrages souvent anciens, mais aussi du fait de l'extension des zones urbaines ou de l'abandon de l'arrosage lié au rachat de terres par des non agriculteurs. Les "gaudres" et leur ripisylve sont des structures importantes, pour la biodiversité et les paysages.

Principes d'intervention :

- Assurer l'entretien des lits des gaudres et de leurs ripisylves en conservant leur valeur biologique;
- Mettre en valeur le patrimoine hydraulique en particulier dans les villages et leurs abords;
- Sauf nécessité justifiée, éviter les busages, constructions aux abords des ouvrages, etc.

Recommandation 2

Favoriser le maintien des haies structurantes

Problématique

Ces structures végétales, surtout présentes dans les plaines, le long des filioles d'arrosage, trament le territoire et jouent un rôle essentiel pour la lecture du paysage. Certaines évolutions agricoles d'une part et l'extension des zones urbanisées d'autre part peuvent être des facteurs de risque de disparition des haies de cyprès de Provence.

Principes d'intervention

- Convaincre les propriétaires de l'intérêt paysager du cyprès de Provence par rapport à d'autres essences ; - Conserver les structures de haies dans les aménagements urbains, lotissements, ZAC, constructions individuelles, ce qui implique d'assurer le maintien et la gestion des canaux et des filioles.
- Inclure ces recommandations dans le volet paysager du PLU et du permis de construire

Recommandation 3

Préserver le patrimoine arboré des routes et de certains accès privés

Problématique

Les alignements d'arbres font partie du « langage routier » des Alpilles. Ils donnent le volume et l'échelle de la route et rythment la perception des paysages. Ces alignements (platanes, pins..) sont menacés par les aménagements routiers tels que les élargissements ou la création de carrefours giratoires ainsi que par leur état phytosanitaire.

Principes d'intervention

- Pratiquer la taille douce
- Remplacer les arbres malades ou dangereux
- Consulter la commission des sites en cas d'abattage

Recommandation 4

Préserver l'échelle et la qualité des routes en limitant au maximum le trafic de transit

Problématique

Les routes des Alpilles se caractérisent par leur échelle. Traditionnellement les routes se croisent en T.

Il y a adéquation entre la route et la variété des paysages traversés par spécificité locale des matériaux locaux et des plantations utilisés. Actuellement un risque d'uniformisation apparaît.

Principes d'intervention

- Apporter un soin particulier aux routes traversant le massif permettant de découvrir la beauté des paysages et respecter leur patrimoine : pierres taillées, ouvrages de pierre...
- Les identifier, y réaliser des itinéraires en adaptant la vitesse à la nature des usagers (véhicules, cyclistes, piétons).

Recommandation 5

Favoriser le maintien des cultures traditionnelles au sec.

Reconquérir les friches

Problématique

Les paysages de cultures au sec évoluent, non pas tant pour la vigne, que pour les amandiers et certains vergers d'abricotiers (qui ont tendance à disparaître par absence de rentabilité) ; les oliveraies par contre se développent, avec de plus en plus la mise en place de la micro-irrigation. Ces paysages sont très convoités pour la construction de maisons individuelles, ce qui perturbe complètement le marché foncier agricole et fragilise l'avenir des exploitations.

Principes d'intervention

- Aider l'agriculture à pérenniser les cultures locales en permettant les évolutions techniques, par voie de contractualisation directe (sur la base de cahier des charges précis de type mesures agri-environnementales, CTE..) ou par voie de subventions à des travaux (FDGER..)
- Encourager la valorisation des produits du terroir et le développement de la vente directe.
- -Encourager le développement des cultures cynégétiques, du sylvo-pastoralisme et les cultures traditionnelles dans le massif

Recommandation 6

Maîtriser la richesse et la diversité du milieu naturel

Gérer le réseau des chemins et sentiers publics

Problématique

Depuis la guerre, l'interdiction du pâturage après les incendies, le gel de 1956 et l'abandon des cultures qui a suivi ont favorisé une large recolonisation par le pin d'Alep au détriment des milieux plus ouverts (garrigues, pelouses, cultures). Les pistes DFCl ont un fort impact sur le paysage. Les Alpilles possèdent un réseau de chemins ruraux et de sentiers très dense, constituant autant d'éléments qui participent à la structuration et à la découverte du paysage

Principes d'intervention

En synergie avec Natura 2000 :

- Conserver et développer les milieux ouverts;
- Conserver et protéger les habitats et les espèces de valeur biologique majeure
- Favoriser le sylvo-pastoralisme ;
- Développer les essences feuillues dans les stations forestières propices (fonds de vallons..);
- Tracer les pistes DFCl dans le respect du paysage et de la topographie ;
- Retrouver et entretenir les chemins ruraux et les sentiers ;
- Eviter les débroussailllements rectilignes, leur préférer un développement alvéolaire.
- Maîtriser la fréquentation du massif.

Recommandation 7

Maîtriser le développement du bâti

Problématique

Aujourd'hui le type d'urbanisation tel que pratiqué, le lotissement, déstructure la silhouette du village traditionnel et l'aspect architectural des nouvelles constructions isolées s'abstrait de l'identité du paysage des Alpilles.

Principes d'intervention

Veiller à ce que les constructions prennent en compte leur environnement paysager pour leur implantation et traitent avec soin leurs abords en particulier les éléments importants visuellement tels que déblais-remblais, murs de soutènement en évitant les clôtures trop minérales, les plantations mal adaptées au sol et au climat, les modèles répétitifs qui banalisent l'espace.

Des recommandations architecturales peuvent être consultées dans chaque commune, au syndicat mixte des Alpilles et dans les administrations concernées.

Recommandation 8

Améliorer l'accueil et rechercher une harmonie entre site et hébergement

Problématique

La qualité des paysages des Alpilles favorise le développement durable d'une activité économique importante : le tourisme..

Principes d'intervention

- Favoriser un tourisme doux et un accueil à la ferme pour aider les agriculteurs par un complément de revenus ;
- Gérer des aménagements adaptés de stationnement des campings-cars ;
- Améliorer les aires parkings sur les sites très visités.

Recommandation 9

Minimiser l'impact des réseaux et de la publicité

Problématique

De nombreux réseaux aériens sillonnent le territoire délimité par le périmètre de la directive et modifient la perception des paysages.

Principes d'intervention

- Impulser un programme d'enfouissement des réseaux publics en collaboration avec les sociétés concessionnaires ;
- Eviter chaque fois que c'est possible la mise en place des réseaux aériens privés lors de nouvelles constructions ;
- S'attacher au respect des prescriptions de la loi de 1979 sur la publicité et initier une démarche de charte signalétique.

Recommandation 10

Valoriser le patrimoine historique

Problématique

Site inscrit à l'inventaire des rites remarquables depuis 1965, les Alpilles possèdent un patrimoine archéologique et bâti remarquable. Les quelques 150 monuments ou sites classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques ou des sites remarquables ne représentent qu'une partie du patrimoine monumental et vernaculaire, rural et urbain du territoire. La connaissance, l'entretien et la mise en valeur de ce patrimoine constituent un des enjeux culturels de la préservation du massif.

Principes d'intervention

- Favoriser la mise en place d'un programme d'entretien et de protection des monuments protégés ;
- Mettre en place un inventaire du patrimoine non protégé, patrimoine particulièrement riche et multiforme ;
- Favoriser la mise en place d'un programme d'entretien et de restauration de ce patrimoine associant l'Etat, les collectivités et les associations locales